

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-044** **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

**L'an 2023, le jeudi 2 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.**  
**Date de convocation : jeudi 23 février 2023 - Secrétaire de séance : Jean-Pierre GAGNE**  
**Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 53 - Nombre de pouvoirs : 10 - Nombre de votants : 63**

***Etaient présents et ont pris part au vote :*** Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Pascal BONETTI, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (*jusqu'à la délibération n°2023-039*), Claire ANDRÉ (*jusqu'à la délibération n°2023-034*), Roland VEILLARD, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER (*jusqu'à la délibération n°2023-034*), Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL (*jusqu'à la délibération n°2023-028*), Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Frédéric BARDOT, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pierre BOILEAU, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2023-029*), Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2023-030*), Marie-Claude REGACHE (*jusqu'à la délibération n°2023-030*), Sylviane BOUCHARD, Murielle KIRCHHOFF, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Françoise GIRAUDET (*jusqu'à la délibération n°2023-035*), Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

***Etaient excusés et ont donné pouvoir :*** Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Alexandre NANCHI, (à Dominique DALLOZ), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Alex PELLETIER (à Jean-Luc RAMEL), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Gilbert BOUCHON (à Denis JACQUEMIN).

***Etaient excusés et suppléés :*** Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Pascal PAIN (par Pierre BOILEAU), Patrick MILLET (par Murielle KIRCHHOFF).

***Etaient excusés :*** Sylvie SONNERY, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Josiane CANARD, Nazarello ALONSO.

***Etaient absents :*** Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Mohammed EL MAROUDI, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Gaël ALLAIN.

**Objet : Groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique – Attribution des accords-cadres**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2022-199 en date du 28 novembre 2022 approuvant l'adhésion au groupement de commandes par la signature de la convention constitutive concernant la fourniture d'énergie électrique entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) et la Ville d'Ambérieu-en-Bugey (VAEB), désignée comme coordonnateur. L'organe de décision retenu pour le choix du titulaire est la Commission d'Appel d'Offres (CAO) mutualisée ;

VU la délibération n°2021-212 en date du 16 décembre 2021 approuvant la création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) mutualisée entre les membres dudit groupement et la désignation des membres titulaires et suppléants représentant chaque Collectivité ;

VU la Commission d'Appel d'Offres mutualisée en date du 21 février 2023 ;

.../...

CONSIDERANT que dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, la consultation décomposée en deux lots distincts, lancée le 4 janvier 2023, sur la plateforme de dématérialisation marchespublics.ain.fr et publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne ainsi qu'au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, le 9 janvier 2023, ayant pour objet la fourniture d'énergie électrique pour ledit groupement et détaillée comme suit :

Décomposition des lots et volume maximum :

LOT	MWh/AN			
	CCPA	VAEB	TOTAL	VOLUME MAXIMUM
Lot n°1 : Sites HTA - BT index	648	1743	<b>2 391</b>	<b>2 700</b>
Lot n°2 : Sites BT index 3-36 KVa	86	1878	<b>1 964</b>	<b>2 200</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>734</b>	<b>3621</b>	<b>4 355</b>	<b>4 900</b>

Durée des accords-cadres : 4 ans à compter de la date de notification

Forme des accords-cadres : à marchés subséquents

Date de début des prestations : Ville d'Ambérieu-en-Bugey ....1<sup>er</sup> janvier 2024  
CCPA .....1<sup>er</sup> janvier 2025

Durée des marchés subséquents : en raison du contexte économique actuel, la durée d'exécution des prestations sera fixée à chaque marché subséquent.

Montant estimatif des consommations :

	Lot n°1 Sites HTA - BT index	Lot n°2 Sites BT index 3-36 KVa	Total
CCPA par an	217 500,00 €	57 500,00 €	275 000,00 €
Total sur 2 ans	435 000,00 €	115 000,00 €	550 000,00 €
VAEB par an	938 500,00 €	800 000,00 €	1 738 500,00 €
Total sur 3 ans	2 815 500,00 €	2 400 000,00 €	5 215 500,00 €
Totaux VAEB - CCPA par an	1 156 000,00 €	857 500,00 €	2 013 500,00 €
<b>Totaux</b>	<b>3 250 500,00 €</b>	<b>2 515 000,00 €</b>	<b>5 765 500,00 €</b>

Date de remise des offres : 8 février 2023

Critères de jugement :

- 1 - Qualité d'exécution des prestations : 30 points
- 2 - Facturation : 20 points
- 3 - Qualité de l'outil de suivi des consommations : 30 points
- 4 - Constitution du prix : 20 points

CONSIDERANT qu'à la date de remise des offres, trois plis sont parvenus dans le délai imparti comprenant trois propositions pour le lot n°1 et deux pour le lot n°2 ;

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres mutualisée, lors de sa séance en date du 21 février 2023, après examen des candidatures et des offres des plis réceptionnés, a attribué les accords-cadres sur la base d'une cotation indicative annuelle pour l'année 2024 pour chacun des lots et pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification, aux Sociétés suivantes :

ATTRIBUTAIRE	COTATION INDICATIVE ANNUELLE GLOBAL HT	
	Lot n°1	Lot n°2
<b>TOTAL ENERGIES</b> à Paris (75)	611 112.34 €	295 322.14 €
<b>EDF</b> à Paris (75)	531 283.46 €	298 292.93 €
<b>SELFEE</b> à Paris (75)	433 774.05 €	/

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres mutualisée et d'autoriser le président à signer les accords-cadres à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- PRENDRE ACTE de l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres mutualisée des accords-cadres aux Sociétés indiquées ci-dessus.
- PRECISE que chaque accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification et pour un volume maximum annuel pour le lot n°1 de 2 700 MWh et de 2 200 MWh pour le lot n°2.
- RAPPELLE que chaque accord-cadre donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents dont la périodicité sera indiquée dans chaque marché.
- AUTORISE le président à signer les accords-cadres et toutes les pièces s'y rapportant avec les Sociétés retenues pour les lots n°1 et 2.
- AUTORISE le président à accomplir toute démarche permettant la bonne exécution des accords-cadres.
- PRECISE que l'ensemble de ces dépenses seront imputées sur les crédits prévus au budget.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,*

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 7 mars 2023*

Publiée le **09 MARS 2023**

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN

